

## REGLEMENT

### GENERALITES

« Le TRAIL DES FORTS DE BESANCON » est une épreuve pédestre organisée par l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine répondant à la réglementation des courses hors stade.

### LIEU

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe sur le site de la friche artistique de la Rodia, 20 Avenue Chardonnet– 25000 Besançon.

### FORMULES :

Le TRAIL DES FORTS DE BESANCON propose 4 distances pour 4 formules :

- \_ 48 Km – Départ : 7h45
- \_ 28 Km – Départ : 9h30
- \_ 19 Km – Départ : 8h45
- \_ 16 Km (Rando) – Départ : 9h30

**PAPIER** : Les inscriptions sur papier et tout courrier les concernant sont à adresser à :

**EXTRA SPORTS – TRAIL DES FORTS DE BESANCON – 5 RUE VAUBAN– 69006 LYON**

Jusqu'au **29 avril 2016** cachet de la poste faisant foi.

**Joindre la photocopie de la licence ou du certificat médical.**

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription papier à l'adresse suivante :  
[http://www.traildesforts.com/wp-content/uploads/2012/10/TFB16\\_BULLETTIN.pdf](http://www.traildesforts.com/wp-content/uploads/2012/10/TFB16_BULLETTIN.pdf)

Mode de paiement : chèque libellé à l'ordre de : « ASTB – Trail des Forts »

**INTERNET** : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet [www.traildesforts.com](http://www.traildesforts.com)

**Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.**

Les personnes doivent impérativement faire parvenir **avant le 29 avril 2016** ou présenter sur place **une photocopie de licence ou d'un certificat médical en cours de validité.**

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit au forfait « annulation » et dans les conditions énoncées par le forfait annulation.

Tout engagement est personnel. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

## TARIFS :

48 KM SOLO		
Départ le dimanche 8 mai 2016 à 7h45	Jusqu'au 15/02/2016	35 €
	Du 16/02/16 au 02/05/16	42 €
	Sur Place le samedi 7 ou dimanche 08/05/16	47 €
Forfait annulation		6€

28 KM SOLO		
Départ le dimanche 8 mai 2016 à 9h30	Jusqu'au 15/02/2016	25 €
	Du 16/02/16 au 02/05/16	32 €
	Sur Place le samedi 7 ou dimanche 08/05/16	35 €
Forfait annulation		5€

19 KM SOLO - CHRONO		
Départ le dimanche 8 mai 2016 à 8h45	Jusqu'au 15/02/2016	15 €
	Du 16/02/16 au 02/05/16	20 €
	Sur Place le samedi 7 ou dimanche 08/05/16	25 €
Forfait annulation		4 €

16 KM SOLO - RANDO		
Départ le dimanche 8 mai 2016 à 9h45	Jusqu'au 15/02/2016	11 €
	Du 16/02/16 au 02/05/16	16 €
	Sur Place le samedi 7 ou dimanche 08/05/16	20 €
Forfait annulation		3 €

### Le prix d'inscription comprend :

- Le cadeau de bienvenue pour tous / Le T-shirt Finisher pour le 48 Km, le 28 Km et le 19 Km / Le mâchon Franc-Comtois à l'arrivée / Les vestiaires / Les douches / La consigne sacs / Le chronométrage électronique (sauf pour la formule rando 16KM)

### **GARANTIE ANNULATION COUREUR**

Assuré : toute personne qui aura au moment de son inscription souscrit la garantie annulation.

- Garantie d'acceptation : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied.

Il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard **le 3 mai 2016 cachet de la poste faisant foi** à Extra Sports – Trail des Forts – 5, rue Vauban – 69006 Lyon.

Remboursement : 4 euros de frais de remboursement, 2 euros en frais de transaction et l'assurance annulation seront retenus sur le prix de la course.

#### **MODIFICATION D'INSCRIPTION (changement d'épreuve)**

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée aucun remboursement.
- D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Les changements se font dans la limite des dossards disponibles.

Aucune modification ne sera possible les 7 et 8 mai 2016. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard, le 29 avril 2016, et seront traitées dans la limite des dossards disponibles.

#### **TRANSFERT DE DOSSARD**

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet du Trail des forts dans la rubrique infos pratiques.

Il est possible jusqu'au 29 avril 2016. Aucun changement ne sera effectué sur place.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. 2 euros de frais de transaction seront retenus au remboursement.

#### **ANNULATION COURSE**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante pour les personnes ayant souscrit à la garantie annulation uniquement).

#### **DOSSARDS**

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par des épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

**Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :**

**Samedi 7 mai 2016 de 10h00 à 19h00 et le dimanche 8 mai 2016 à partir de 6h30.**

**Lieu : Friche artistique de la Rodia – 20, Avenue Chardonnet – 25000 Besançon**

#### **Equipement obligatoire :**

**Un système d'hydratation de 1L minimum, une réserve alimentaire, une couverture de survie, un vêtement de pluie, un sifflet.**

#### **Equipement facultatif :**

**Un téléphone portable avec une batterie chargée, le road-book remis à chaque concurrent dans l'enveloppe dossard.**

#### **Equipement NON autorisé :**

**Des bâtons.**

## **CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES**

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

### **Pour les coureurs licenciés :**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2015-2016.

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité au jour de l'épreuve.

-ou titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

### **Pour les coureurs non licenciés :**

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

### **La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.**

**ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

## **CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS**

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

## **PARCOURS :**

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

## **ACCOMPAGNATEURS**

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

## **CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE - A VENIR**

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au pied ou au dossard.

Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

POINT DE CONTROLE	KILOMETRAGE		
	48 KM	28 KM	19 KM
A_FORT DE CHAUDANNE	KM 10.5	X	KM 13.5
B_AVANNE-AVENEY	KM 24	X	X
C_MORRE	KM 40	KM 21	X
D_MONTFAUCON	X	KM 10	X

## **BARRIERES HORAIREES - MISE HORS COURSE (puces) – A VENIR**

La vitesse minimale est d'environ 6.5 km/h

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées ne figureront pas au classement.

Ils seront déclarés hors course. L'organisation les ramènera sur le site de la friche artistique de la Rodia.

Le contrôle d'arrivée sera fermé le dimanche 8 mai à 15h30.

Les concurrents ayant anticipé le départ seront déclarés hors course.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux points ci-dessous :

ABANDON	KILOMETRAGE		
	48 Km	28 Km	19 Km
B_AVANNE-AVENEY	KM 24	X	X

**Les points de mise hors course** : signifie que le coureur sera arrêté par l'organisation qui se gardera le droit de lui retirer la puce (synonyme de non classement) si celui-ci n'est pas dans les délais suivant :

**48 KM :**

> Un itinéraire de repli est mis en place à la Chapelle des Buis.

POINTS DE MISE HORS COURSE	LIMITES HORAIRES	Kilométrage
A_FORT DE CHAUDANNE	10H00	KM 10.5
B_AVANNE-AVENEY	12H00	KM 24
E_CHAPELLE DES BUIS	14H15	KM 38

**28 KM :**

> Un itinéraire de repli est mis en place à la Chapelle des Buis.

Points de mise hors course	LIMITES HORAIRES	KILOMETRAGE
E_CHAPELLE DES BUIS	14H15	KM 18.5

**19 KM et Rando :**

Fermeture	LIMITES HORAIRES	KILOMETRAGE
F_CITADELLE	15h15	KM 17

**RANDO**

Les participants à la randonnée ne pourront plus accéder à la citadelle après 15h15. L'accès sera fermé.

**Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.**

**AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE**

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

**« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».**

## RAVITAILLEMENTS

Le TRAIL DES FORTS DE BESANCON est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque point-relais ou ravitaillement.

Le **48 Km** s'effectue en semi-autosuffisance ; 3 ravitaillements solide & liquide au KM 13.5, KM 24 et KM 37.

Le **28 Km** s'effectue en semi-autosuffisance ; 2 ravitaillements solide & liquide au KM 12 et KM 18.5.

Le **19 Km** s'effectue en semi-autosuffisance; 1 ravitaillement solide & liquide au KM 13.5

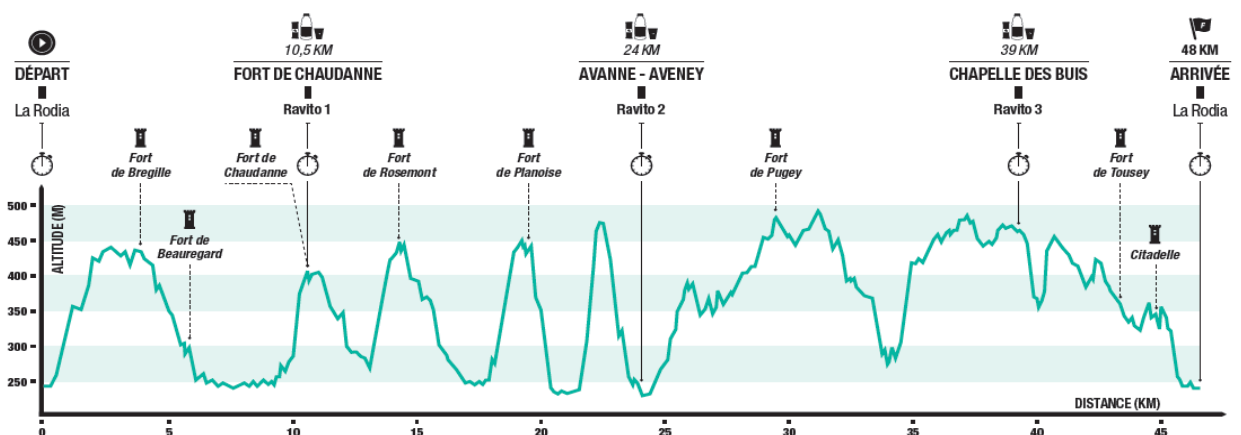
RAVITAILLEMENTS	KILOMETRAGE		
	48 KM	28 KM	19 KM
A_FORT DE CHAUDANNE - BROOKS	KM 10.5	X	KM 13.5
B_AVANNE-AVENEY – CREDIT MUTUEL	KM 24	X	X
E_CHAPELLE DES BUIS - INTERSPORT	KM 38	KM 21	X
D_MONTFAUCON - POWERBAR	X	KM 10	X

## RAVITAILLEMENT / MACHON FRANC-COMTOIS D'ARRIVEE

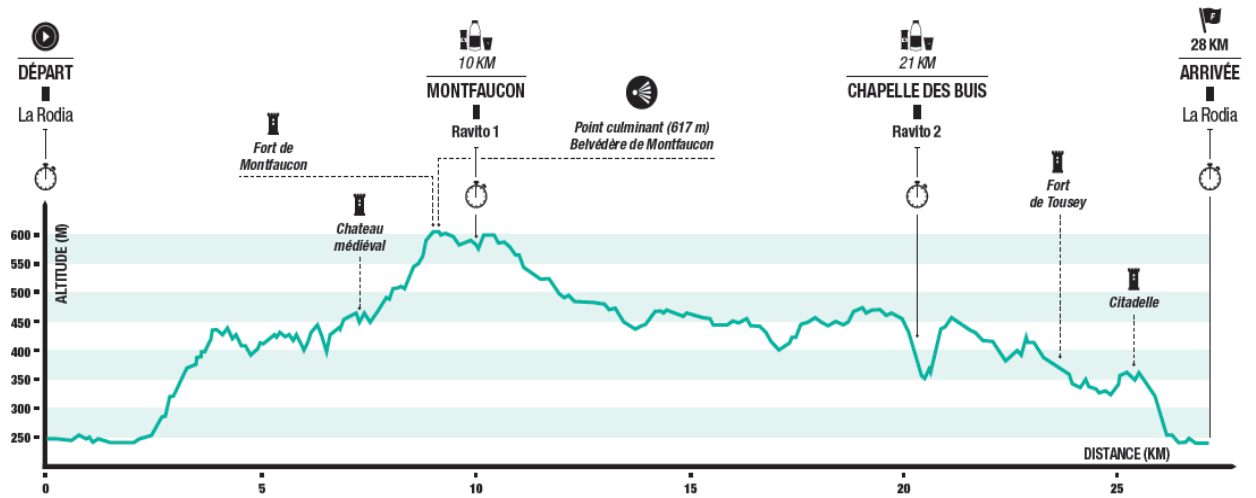
Un ravitaillement / machon d'arrivée sera mis en place à l'arrivée de **10h00 à 15h30** le dimanche 8 mai 2016.

## DENIVELE

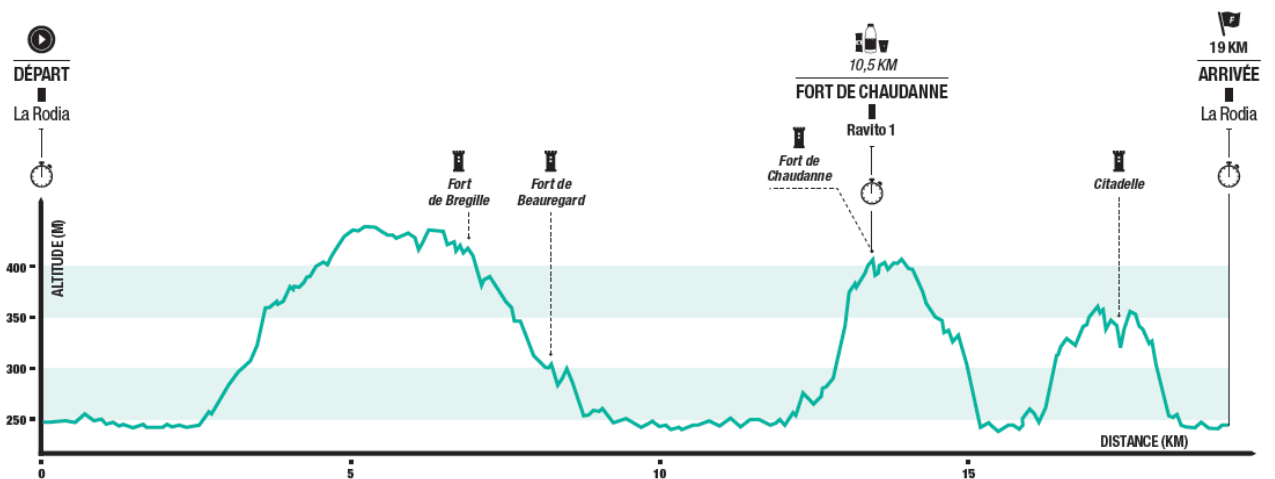
**\_ 48 Km**  
>1720 D+/-



**\_ 28 Km**  
**>1000 m D+/-**



**\_ 19 Km**  
**>700 m D+/-**



**\_ 16 km**  
**>650m D+/-**

Informations sur les dénivelés et sur le parcours du 16 km rando : <http://www.traildesforts.com/>



## **SIGNALISATION**

Les parcours seront fléchés, à l'aide de rubalises et/ou panneaux directionnels, indiquant les difficultés et les dangers éventuels, et seront également complétés par quelques marquages au sol.

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer **au code de la route** et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Le kilométrage est indiqué tous les 5 kilomètres.

## **SERVICE MÉDICAL**

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

## **DOUCHES ET SANITAIRES. :**

Des douches et des sanitaires sont à disposition des coureurs sur le site de la friche artistique de la Rodia.

## **ASSURANCE**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **LIMITES D'ÂGE :**

**48 Km \_ Solo** : 20 ans et plus.

**28 Km \_ Solo**: 20 ans et plus.

**19 Km \_ Solo**: 18-19 ans et plus.

**16 Km \_ Rando**: 12 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

## **RÉCOMPENSES :**

**48 Km \_ Solo**: Trophées et lots pour les 10 premiers du scratch et 1er espoir, 1er Senior, V1, 1er V2, 1er V3, (hommes et femmes)

**28 Km \_ Solo**: Trophées et lots pour les 5 premiers du scratch et 1er espoir, 1er Senior, 1er V1, 1er V2, 1er V3, (hommes et femmes)

**19 Km \_ Solo**: Trophées et lots pour les 5 premiers du scratch et 1er espoir, 1er Senior, 1er junior, 1er V1, 1er V2, 1er V3, (hommes et femmes)

## **Pas de cumul :**

Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

## **REMISES DES RECOMPENSES**

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

## **CLASSEMENT ET DIPLÔME**

Pour tous les concurrents (sauf Le 16 Km – Rando) sur Internet. ( [www.traildesforts.com](http://www.traildesforts.com) )

**CONTROLE ANTIDOPAGE :**

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

**UTILISATION D'IMAGE :**

« J'autorise expressément les organisateurs du « Trail des Forts de Besançon », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

"J'autorise l'organisateur du Trail des Forts à me photographier ou me filmer à partir de drones dans la limite de la législation en vigueur.

Ces images pourront être exploitées par les médias audiovisuels qui couvrent de cette course ou toute publicité y faisant référence."

**CNIL :**

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de dossard).

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL :**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.